



MOTION DU CONSEIL D'ECOLE /MAITRES DE L'ECOLE

*A Monsieur Darcos, Ministre de l'Education Nationale
A Monsieur/Madame l'Inspecteur d'Académie de*

Le conseil d'école/de maîtres réuni le..... 2009 a adopté la motion suivante

Monsieur le Ministre,
Monsieur/madame l'Inspecteur d'Académie,

Depuis la rentrée 2006, l'école est dotée d'une Employée de Vie Scolaire. A ce jour, Mme, Mlle, Mr occupe ce poste.

Le Conseil d'école, réuni aujourd'hui, regrette vivement que vous n'avez pas fait le choix de créer des emplois statutaires stables permettant aux écoles d'améliorer durablement leurs conditions de fonctionnement.

Depuis l'arrivée de Mme, Mlle, Mr et de ses prédécesseurs, l'ensemble du personnel et des parents fréquentant l'école ont noté une amélioration conséquente au niveau de la qualité d'accueil, du suivi administratif des dossiers.

Mme, Mlle, Mr (ainsi que ses prédécesseurs) effectue régulièrement les tâches suivantes :

Énumération de toutes les tâches de l'EVS à l'école ,

Et depuis le en plus des tâches quotidiennes administratives, Mme, Mlle, Mr accompagne un enfant en situation de handicap pendant heures par semaine :

Énumération de toutes les tâches de l'EVS/AVS dans le cadre de la prise en charge

Mme, Mlle, Mr a en outre été formé(e) à
.....
.....

Tout en dénonçant le statut précaire qui est réservé à ces personnels, nous reconnaissons que cette mesure a contribué à améliorer grandement les conditions de fonctionnement de l'établissement.

Nous vous demandons donc, de maintenir Mme, Mlle, Mr ainsi qu'elle (il) le souhaite, sur ce poste pour lequel elle (il) est désormais parfaitement formé(e). La transformation en Juin 2009 de ces postes en emplois statutaires éviterait qu'à l'échéance de nouveaux demandeurs d'emploi ne viennent « grossir » les chiffres du chômage dans notre pays.

Ou Motion adoptée lors de la réunion du conseil d'école du/...../.....
Les enseignants réunis en conseil des maîtres le/...../.....